

**DÉLIBÉRATION n° CA-05-04-2019-06 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 5 avril 2019

Tarifs PREBIOS

**Le Conseil d'administration**

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu le document adressé au Conseil d'administration ;
- Vu la proposition présentée en Conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré,

**ADOPTE**

**Article 1<sup>er</sup> : Dispositif**

Les tarifs journaliers d'utilisation de la plateforme technique PREBIOS sont approuvés, conformément à la pièce-jointe.

**Article 2 : Décompte des voix**

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Poitiers, le 5 avril 2019  
Le Président de l'Université de Poitiers

**Yves JEAN**



**UNIVERSITE DE POITIERS**

**12. AVR. 2019**

**Direction des affaires juridiques**

Transmis à Monsieur le Recteur, Chancelier des Universités, le

## Proposition de Tarif plateau technique PREBIOS

### Méthode de calcul :

1- le coût d'hébergement est construit en se basant sur les résultats de 18 mois d'exercice. Le coût proposé est celui d'une journée d'hébergement et est obtenu en divisant le coût global constaté par le nombre de journées réalisé sur la période.

2- la prise en charge du coût est présenté avec les trois tarifs votés par le CA le 25 novembre 2016 : le coût pour un laboratoire UP, le coût pour la recherche partenariale ou contractuelle et le coût complet.

Le tableau suivant indique les tarifs en euros proposés.

	Interne (hors financement)	Recherche contractualisée (dont ANR)	Coût complet
<b>Zone Conventionnelle</b>			
Souris/jour	0,33*	1,12	2,44
Rat/jour	0,39**	1,35	2,92
<b>Zone EOPS</b>			
Souris/jour	0,50	1,78	3,31
Rat/jour	0,61	2,13	3,97
<b>Utilisation du plateau technique</b>			
Zone A2 (heure)	0,50	2,36	3,55
Chirurgie (heure)	3,00	8,20	12,41
Euthanasie (acte)	6,20	9,30	12,86

\* +0,12 pris en charge UP

\*\* +0,15 pris en charge UP

Les ajustements proposés sont :

- Le coût pour les laboratoires de l'UP est ramené au niveau admissible, la différence étant prise en charge collectivement via les crédits de l'unité de service de Biologie-Santé ;
- Le coût de la recherche contractualisée devrait représenter environ 50% de l'activité pour assurer l'équilibre.

Ces coûts seront réajustés à mesure que l'expérience de fonctionnement évoluera.